

L'accueil temporaire

L'hébergement temporaire est une formule d'accueil limitée dans le temps. Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation de crise : isolement, absence des aidants, départ en vacances de la famille, travaux dans le logement ...

Il peut également être utilisé comme premier essai de vie en collectivité avant l'entrée définitive en établissement, ou servir de transition avant le retour à domicile après une hospitalisation.

Né du besoin d'un hébergement l'hiver pour les ruraux âgés, l'accueil temporaire s'inscrit, aujourd'hui, dans la logique du **soutien à domicile**.

Les structures d'accueil temporaire sont des lieux permettant aux familles de " souffler " et de s'accorder un répit dans l'aide apportée à leur parent âgé. L'accueil temporaire se voit, actuellement, légitimé par une nouvelle fonction : **l'aide aux aidants**.

● Les caractéristiques

L'accueil temporaire offre une solution alternative à l'entrée en établissement. Il permet de faciliter le maintien à domicile des personnes isolées, fragilisées ou en perte d'autonomie physique ou psychique en évitant l'épuisement de l'entourage.

● Personnes accueillies

Selon le type de structure, l'hébergement temporaire accueille des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie physique ou psychique.

● Les différents types d'hébergement temporaire :

Il existe 2 types d'accueil temporaire :

- ▶ les établissements autonomes d'hébergement temporaire,
- ▶ les établissements d'hébergement permanent qui réservent quelques places à ce type d'accueil.

● Les motifs d'un accueil temporaire

Cette formule permet :

- ▶ de venir se reposer (convalescence après une hospitalisation par exemple) ou pour passer des vacances ;
- ▶ de se loger (pendant la réfection ou l'adaptation de son logement) ;
- ▶ de faire un essai en vue d'un séjour définitif ;
- ▶ aux enfants de partir en vacances, en toute quiétude, sachant leur parent en sécurité et bien entouré ;
- ▶ d'accorder des moments de répit aux aidants ;
- ▶ aux personnes seules de sortir de leur isolement et de renouer des relations sociales ;
- ▶ de solutionner l'absence momentanée des aidants familiaux ou professionnels (aide à domicile).

● Services fournis

La structure d'accueil temporaire peut offrir, selon les cas :

- ▶ une **prise en charge globale** (maison de retraite) : accueil en chambre, avec restauration et entretien de la chambre et du linge,
- ▶ une **prise en charge plus légère** (foyer logement) : accueil en studio avec possibilité de restauration sur place à midi (ou aux 3 repas selon les établissements) et possibilité, de bénéficier comme à son domicile de l'intervention d'un service d'aide à domicile.

A noter : les établissements d'accueil temporaire ne sont pas toujours médicalisés.

● Durée de séjour

Le délai minimum est en général de 15 jours et au maximum de 3 mois par an. Il peut être renouvelable une fois.

● Les frais de séjour

L'hébergement temporaire relève des mêmes conditions de tarification qu'un hébergement permanent. Le prix de journée varie en fonction de la qualité des prestations.

Il se divise entre :

- ▶ le tarif hébergement,
- ▶ le tarif dépendance,
- ▶ le tarif soins.

Les tarifs hébergement et dépendance sont calculés au prorata de la durée de séjour. Ils sont à la charge de la personne accueillie.

● La prise en charge

Vous pouvez bénéficier pour vous acquitter du prix de journée :

- ▶ de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Le tarif dépendance peut être intégré dans le plan d'aide,
- ▶ de l'aide sociale à l'hébergement,
- ▶ d'une aide financière de vos caisses de retraite,
- ▶ de l'allocation logement, attribuée sous conditions de ressources, si le séjour atteint au moins trois mois.

Les établissements d'accueil temporaire en Isère

Pour obtenir la liste des établissements d'accueil temporaire en Isère, vous avez la possibilité de contacter l'équipe du CERDA.

Les autres alternatives à l'hébergement permanent

● L'accueil familial

Les familles d'accueil peuvent accueillir temporairement des personnes âgées, plus ou moins dépendantes, pour permettre à leurs aidants un temps de répit.

(Voir la fiche info "L'accueil familial").

● L'accueil de jour

L'accueil de jour répond à un souci de maintien à domicile et de soutien des proches. Il accueille des personnes âgées atteintes de déficience psychique qui ne sont plus suffisamment autonomes pour rester seules à domicile durant toute la journée.

Cette prise en charge personnalisée est une alternative à l'entrée en établissement.

(Voir la fiche info "L'accueil familial").